

Vous êtes protégé grâce au programme d'assurance invalidité individuelle de RBC Assurances®



Ce régime est conçu pour vous fournir une excellente couverture et vous aider à régler vos factures si vous tombez malade ou si vous vous blessez et ne pouvez travailler.

Ce que vous devez savoir à propos de votre couverture

- Votre demande d'assurance a fait l'objet d'un processus simplifié de souscription de l'assurance, offert uniquement par RBC Assurances.
- Vous n'avez pas eu à subir une évaluation complète du risque sur le plan médical.
- Votre police comprend une réduction importante sur la prime et vous avez la garantie que les primes ne seront jamais modifiées*.
- L'assurance est transférable. Cela signifie que si vous quittez votre employeur pour quelque raison que ce soit, votre couverture sera maintenue aussi longtemps que vous paierez vos primes.
- Vous pouvez transformer votre police en une assurance soins de longue durée sans tarification médicale.

Éléments à prendre en considération si vous décidez de résilier votre police

- Vous pourriez ne pas obtenir une réduction importante de la prime ou d'avantages financiers intéressants auprès d'un autre assureur.
- Vous pourriez ne pas être suffisamment couvert en cas de blessure ou de maladie, car la couverture ou les définitions d'invalidité prévues par d'autres régimes d'assurance pourraient être différentes.
- Vous aurez à subir une évaluation complète du risque sur le plan médical si vous décidez de souscrire une assurance invalidité individuelle auprès d'un autre assureur.

Gardez votre carte-portefeuille en lieu sûr pour pouvoir communiquer avec RBC Assurances quand vous aurez besoin de le faire.



Assureur : Compagnie d'assurance RBC du Canada.

* Jusqu'à ce que vous ayez 65 ans. Pour les polices de la Série Professions et de la Série Fondations seulement.
® / ^{MC} Marque(s) de commerce de Banque Royale du Canada, utilisée(s) sous licence. VPS99382

118024 (10/2017)

Assurances

